

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Janvier 2003

à 18 heures

PRESENTS : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. – THOMAS D. - COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. - LE BAIL M. – PLOUX G. - LE VEZOUET JP. – JONET S. – LE ROUX P – LE MARREC Y. - GUENNIC MT. – MEUNIER J. – ANGER M. - JOUANIGOT A.

ABSENTS : M. FREMONT L. qui donne pouvoir à M. LE FOLL M.

M. SALAUN JC qui donne pouvoir à Mme MEUNIER J.

M. KERHERVE J. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.

M. RICHARD G. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

Mmes PERSONNIC A. – MONNIER M.

Monsieur LE MARREC Y. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance (cf. note de présentation)

1° POINT – LOTISSEMENT DU RUCAER

1 – Projet de viabilisation

H. COLLOBERT explique que ce dossier date de la fin de l'année 2001.

Sont déjà intervenus :

* Le cabinet ALIDADE qui a effectué une étude sur l'eau,

* Le cabinet de géomètres ATGTO qui a élaboré le plan du lotissement, le tout coordonné par la DDE

Les travaux de viabilisation du lotissement vont représenter un certain coût et on peut d'ores et déjà estimer le prix du m² de terrain à vendre, à environ 25 €.

Y. GEORGES fait part des travaux prévus. Ils seront réalisés en 2 tranches :

1 – Enfouissement des réseaux

2 – Voirie définitive et Eclairage Public

La DDE a estimé le coût des travaux et les appels d'offres vont être lancés.

Les coûts réels seront connus courant avril ce qui nous permettra de définir le prix de vente du m² de terrain.

Des subventions sont possibles pour le réseau Basse Tension et l'Eclairage Public.

Actuellement, sur les 27 lots à vendre, 6 sont retenus.

Ce sont des terrains attractifs, pas loin de la ville et du Centre Hospitalier.

H. COLLOBERT pense que les lots se vendront plus facilement dès lors qu'une publicité aura été faite.

2 – Alimentation électrique et Eclairage Public – Mission SDE

Le réseau de distribution électrique a été chiffré par le SDE à 56 200 €, subventionnable à 70 % pour les 10 premiers lots et 50 % au delà, d'où un coût réel pour la commune de 23 937,04 €.

L'éclairage public est estimé à 27 450 € ou 27 890 € selon le modèle de lampes choisi. La participation du SDE est de 35 %.

Le conseil doit

- donner son avis sur ce dossier
- autoriser le maire à commander les travaux
- confier la mission de maîtrise d'ouvrage au SDE

Accord du conseil

M. LE FOLL précise que pour financer tous ces travaux on devra avoir recours à l'emprunt que l'on essaiera d'étaler dans le temps.

2° POINT - TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE DGE

Y. GEORGES indique qu'il a demandé une étude à la DDE concernant le programme de voirie 2003.

Sont prévus dans ce programme les travaux suivants :

- Chemin du Penquer – 735 m – bitume uniquement
- Rue du Prieuré jusqu'à la patte d'oie du Parc des Expositions (jusqu'au n° 22) – 190 m
- Rue Joliot Curie – 330 m – chaussée + trottoirs
- Rue de la Fontaine (de la RD jusqu'à chez LE QUERRIOU) 580 m

Le devis estimatif de la DDE est de 207 567 €

Une subvention de 20 à 30 % est possible dans le cadre de la DGE.

Accord du Conseil pour demander la subvention DGE.

3° POINT – PARKING ABORDS GROUPE SCOLAIRE CONCOURS DE LA DDE

La commune avait demandé le concours de la DDE pour l'aménagement des abords du groupe scolaire du bourg (marché BEUREL)

Ce concours avait été autorisé par décision préfectorale du 26 avril 2001

Le taux de rémunération de la DDE est de 7,61 % calculé sur une estimation de 68 068,49 € HT, soit une rémunération de 5 180,01 € HT.

C'est la DDE qui a fait le dossier et surveillé les travaux.

Accord du conseil pour régulariser cette demande de concours qui n'avait pas été faite avant le démarrage des travaux.

4° POINT – CREATION D’UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le maire explique que le conseil local a été installé le 4 décembre par le Sous-Préfet de GUINGAMP.

Il est présidé par un élu, M. GUEZENNEC de GUINGAMP.

Les municipalités ont demandé d’être mieux impliquées dans les problèmes de sécurité.

Ce conseil intercommunal est composé de 3 collègues :

- * 1° collègue élu
- * 2° collègue représentants de l’Etat
- * 3° collègue représentants professionnels et associatifs

Le maire lit le projet de délibération.

Accord du conseil pour la création de ce conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance tel que présenté dans la délibération.

5° POINT – AVENANT AU CONTRAT CHENIL SERVICE

Y. GEORGES rappelle ce qui avait été décidé lors de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2002 : accord pour l’application des nouveaux tarifs (+ 63 %) proposés par CHENIL SERVICE mais uniquement pour 2003.

Depuis cette date nous avons reçu des informations de la part de l’Association des Maires de France.

Elle nous conseille de ne pas donner suite pour le moment, à la demande CHENIL SERVICE, dans l’attente du résultat des négociations en cours.

Y. GEORGES propose l’annulation de la délibération prise le 2 décembre dernier.

Accord du conseil.

6° POINT – INDEMNITE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS.

Par courrier du 27 novembre 2002, le préfet des Côtes d’Armor propose pour 2002, une augmentation de l’indemnité de logement versée aux instituteurs : + 4,8% par rapport à 2001.

Avis favorable du conseil.

INFORMATIONS

1 - DOSSIER SUPER U

Le maire indique que ce dossier n’a pas avancé pour le moment.

La CDEC doit se réunir mi-février

Des contacts ont eu lieu avec des commerçants et des artisans intéressés pour s’implanter dans le secteur.

SUPER U constituerait la locomotive.

Mais il y a aussi des opposants.

A JOUANIGOT estime qu’il aurait fallu organiser une réunion publique à laquelle auraient été invités les gens du quartier.

Le Maire répond que si le projet voit le jour, les riverains y seront associés et l’environnement sera une des priorités.

Le projet devra être présenté en premier lieu, par le promoteur, au conseil municipal.

2 - Samedi prochain : réception des nouveaux-nés 2002.

Chaque bébé recevra un camélia offert par l'association.

3 - J.P. LE VEZOUET fait part d'une question qui lui a été posée : l'implantation d'un colombarium est-elle prévue dans le cimetière ?

4 - D. THOMAS fait le point sur les 108 colis distribués par les membres du CCAS aux personnes de + 80 ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Elle remercie tout particulièrement J. MEUNIER pour le travail qu'elle a accompli.

5 - H. COLLOBERT signale qu'il a participé à PLOUFRAGAN a une réunion sur les nouvelles modalités qui seront mises en place, dans le cadre des prochains recensements de la population.

6 - B. HENRY explique qu'un abri-bus a été installé au terrain de football du Cozen, suite à la fermeture du bar des vestiaires.

Il se situe près du parking du terrain de football.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.